

## **SEANCE du 10 novembre 2017**

### **Création du syndicat mixte des Eaux de la Région Messine (SERM) et adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Rives de Moselle se verra dotée de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Historiquement, la Ville de Metz assure le service public de distribution d'eau potable sur 9 communes du territoire communautaire (Argancy, Ay-sur-Moselle, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Maizières-lès-Metz (en partie), Malroy, Trémery et Hauconcourt) et assure la fourniture d'eau sur la commune d'Hagondange qui gère en direct la distribution.

Dans ce contexte, plusieurs réunions d'échange se sont tenues avec la Ville de Metz sur le devenir du service. Avec le transfert de la compétence de la Ville de Metz à Metz Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la constitution d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux de la Région Messine » (SERM) pour la reprise de la gestion de l'ancien réseau messin a été proposé.

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable quant à la création du Syndicat mixte des Eaux de la Région Messine,
- Donne son accord quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,
- Approuve les statuts de ce syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI relatifs aux gens du voyage.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de pouvoirs de police spéciale relatifs aux Gens du Voyage au profit de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles :

#### ***Déclaration d'intention d'aliéner n° 5 :***

- Section n° 2 – n° 157/0091, 7, rue de l'Eglise, de 5 a 20 ca,
- Section n° 2 – n° 159/0091, rue de l'Eglise, de 1 a de 25 ca.

#### ***Déclaration d'intention d'aliéner n° 6 :***

- Section n° 3 – n° 64, 110, rue Principale, de 6 a 19 ca,
- Section n° 3 – n° 65, les 5 Journaux, de 9 a 47 ca.

### **Délégués communaux :**

#### **Commission « SIS école » :**

Le Conseil Municipal valide la candidature de M. Jean-Denis MARTIN, actuellement suppléant, au poste de titulaire de la commission « SIS Ecole » en remplacement du poste de Mme SCHMITT qui devient titulaire.

#### **Commission « Ouverture de plis » :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer la commission « Ouverture de Plis » et de créer une commission « Appel d'Offres ». MM. BOULANGER, POINSIGNON, GAUDE, GODARD et Mme SCHMITT sont membres titulaires.